

PARIS, le 10 FEV. 2012

Monsieur le Président, *Cher ami,*

Par lettre du 8 février 2012, vous avez appelé mon attention sur la proposition de loi déposée par Monsieur Éric DOLIGÉ, Sénateur, et inscrite à l'ordre du jour du Sénat à compter du 15 février prochain.

Comme je vous l'avais indiqué lors de notre réunion du 3 octobre 2011, à laquelle participaient les neuf associations porte-paroles du Comité d'entente des associations de personnes handicapées, je vous confirme que le Gouvernement sera défavorable à toute dérogation nouvelle à l'objectif d'accessibilité fixé pour 2015 qui reposerait sur un critère aussi large que celui de la capacité financière. Ce serait remettre en cause l'objectif d'accessibilité, avancée majeure de la loi Handicap de 2005, auquel je suis profondément attaché.

Si je souhaite effectivement alléger les normes qui s'imposent aux collectivités territoriales et qui sont sources de complications ou de coûts trop souvent injustifiés, j'ai toujours considéré comme légitimes et nécessaires les normes qui permettent l'accès de toutes les personnes handicapées à l'ensemble de la vie sociale. J'estime qu'il s'agit là d'un devoir républicain, pour la reconnaissance de l'égale dignité entre tous les citoyens de notre pays. J'ai eu l'occasion de rappeler ma position sur ce sujet à plusieurs reprises au Sénateur Éric DOLIGÉ, aux élus locaux, ou encore lors de mes vœux à la France solidaire à Mulhouse le 10 janvier dernier.

C'est pourquoi je vous confirme que le Gouvernement ne soutiendra pas en l'état l'article 1^{er} de la proposition de loi relative à la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs

N. Sarkozy

Nicolas SARKOZY

Monsieur Jean-Marie BARBIER
Président de l'Association
des Paralysés de France

J. M. Barbiere